

INSCRIPTION GARDERIE ECOLE MATERNELLE année scolaire 2021-2022
(à remplir impérativement – une fiche par enfant)

NOM _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Classe _____

Reste à la garderie (cocher la case correspondante)

- | | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> LUNDI MATIN | <input type="checkbox"/> MARDI MATIN | <input type="checkbox"/> JEUDI MATIN | <input type="checkbox"/> VENDREDI MATIN |
| <input type="checkbox"/> LUNDI SOIR | <input type="checkbox"/> MARDI SOIR | <input type="checkbox"/> JEUDI SOIR | <input type="checkbox"/> VENDREDI SOIR |
| <input type="checkbox"/> Garderie Exceptionnelle | | | |

Renseignements concernant les responsables du paiement

Mr et Mme NOM : Prénom
Adresse
Code Postal Ville
Adresse mail :
N° allocataire CAF :

Fiche d'urgence

Nom et adresse du représentant légal :
.....
.....
N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....
.....
N° et coordonnées de la mutuelle (facultatif) :
.....
.....
N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....
.....
Nom, adresse et N° du médecin traitant :
.....
.....

En cas d'urgence, le SIE s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez nous faciliter la tâche en nous donnant les numéros de téléphone auxquels vous serez joignables.

PERE Domicile _____ portable : _____ travail : _____
MERE Domicile _____ portable : _____ travail : _____

Dans les situations d'urgence, et après régulation par le SAMU centre 15, votre enfant sera orienté vers l'établissement de santé le mieux adapté. Il sera évacué soit par des transports sanitaires privés, soit par des véhicules du service départemental d'incendie et de secours, soit par une équipe médicale SMUR.

La famille est immédiatement avertie par nos soins pour accompagner son enfant ou le rejoindre à l'hôpital (si vous ne pouvez pas le faire rapidement, prévoir un adulte susceptible de de s'y rendre).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du SIE (allergie, traitement en cours, précautions particulières à prendre...).

.....
.....
.....

GARDERIE Année scolaire 2021/2022

Ces informations sont issues du règlement accepté par le S.I.E (Délibérations n° 2017-23 du 24 novembre 2017, n°2018-02 du 13 février 2018 et n°2019-12 du 28 mars 2019)

La garderie est un service périscolaire organisé par le SIE. Les inscriptions seront faites auprès du S.I.E.

Article 1 : Horaires

Le service de garderie du matin est assuré de 7h30 à 8h15. Celui du soir commence à 16h20 et finit à 18h30 ; Les parents dont l'enfant est inscrit à la garderie ont la faculté de le récupérer quand ils le souhaitent. A partir de 16h20, seuls les enfants inscrits à la garderie resteront dans la cour de l'école.

Les parents devront impérativement reprendre leur enfant à 18h30. **Le S.I.E facturera 20€ (vingt euros) en cas de retard.**

Tout retard répétitif obligera le S.I.E. à prévenir les services de gendarmerie conformément à la réglementation en vigueur. Il est donc recommandé aux parents de s'entraider en cas de retard ou de besoin ponctuel de garde.

Article 2 : Documents à remettre au SIE

Un certificat de travail des deux parents doit être impérativement joint à la demande d'inscription (sauf s'il a déjà été fourni lors de l'inscription au restaurant scolaire).

Sans certificat il sera considéré que le parent ne travaille pas et par conséquent l'enfant ne sera pas prioritaire.

En tout état de cause le nombre de places par jour étant limité, les enfants seront pris dans l'ordre des inscriptions.

Article 3 : Modification des jours de garderie

En cas de nécessité, les modifications sont possibles **au plus tard le 25 du mois en cours pour le mois suivant.** Elles pourront être demandées par mail au siège du SIE (mairie-rochefort@mairie-rochefortnyvelines.fr).

Article 4 : Coût et paiement de la garderie

L'inscription de votre enfant sera prise en compte uniquement si vous êtes à jour dans les règlements de vos factures relatives au périscolaire de l'année scolaire précédente.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le tarif appliqué pour la garderie du matin **ou** du soir est de 60 euros par mois. Celui appliqué pour la garderie du matin **et** du soir est de 100 euros par mois.

La garderie est payable chaque fin de mois (terme échu) dès réception de l'avis des sommes à payer émis par le Trésor Public.

Suivant la délibération 2018-02 du 13 février 2018, un tarif de 10 euros a été mis en place pour chaque séance de **garderie exceptionnelle**.

----- ✂ ----- **Document à renvoyer avec la fiche d'inscription** ----- ✂ -----

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

Je soussigné (e) Mr – Mme : NOM Prénom

Mère – père de l'enfant : NOM Prénom

Classe :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie de l'école maternelle et en accepte les règles.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »